



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 01/08/2023  
Reçu en préfecture le 01/08/2023  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20230724-D\_2023\_7\_7-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2023\_7\_7**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 24 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 18 Juillet 2023

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Examen demandes  
d'aide aux TPE / PME**

**Pouvoirs** :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine  
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Madame LASSALAZ Françoise, Madame RAYNARD Christiane

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Christian MANIFACIER

Le Vice-président Thierry Bruyère-Isnard expose que la Communauté de communes est sollicitée pour accorder des subventions au titre du règlement d'aide aux TPE / PME avec point de vente concernant :

SASU PARTICIPE PRESENT PRODUCTION - SALKIND - ATELIER BOMBYX - LES VANS pour un Bar à vins / Tapas.

La dépense est de 139 720 € HT concernant du second œuvre et de l'achat de matériel.

L'aide sollicitée auprès de la Communauté de communes est de 5 000 € soit 10 % de la dépense plafonnée à 50 000€ HT et 10 000€ soit 20% au titre de la Région. Avis technique favorable sur le dossier. L'avis de la commune des Vans également.

SARL FREM \_ PATISSERIE \_ BOULANGERIE à Chambonas

La dépense est de 101 896 € HT concernant du second œuvre et de l'achat de matériel.

L'aide sollicitée auprès de la Communauté de communes est de 5 000 € soit 10 % de la dépense plafonnée à 50 000€ HT et 10 000€ soit 20% au titre de la Région. Avis technique favorable sur le dossier. Consultée, la commune de Chambonas indique que cette activité est située « en zone village » et donne également un avis favorable.

Le Vice-président propose au Conseil communautaire d'accorder ces deux demandes d'aides. Il prend note également que des ajustements pourront être apportés ultérieurement à ce règlement.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;  
APPROUVE la demande de subvention au titre du règlement d'aides aux TPE/PME avec point de vente pour le bar à vin SASU PARTICIPE PRESENT PRODUCTION - SALKIND - ATELIER BOMBYX - LES VANS pour un montant de 5 000 €,  
APPROUVE la demande de subvention au titre du règlement d'aides aux TPE/PME avec point de vente pour SARL FREM \_ PATISSERIE \_ BOULANGERIE à Chambonas pour un montant de 5 000 €,  
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230724-D\_2023\_7\_7-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 24/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

